

Loi ayant pour objet d'autoriser le ministre des Finances, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, à conclure avec la province d'Alberta un accord modifiant celui qui a été fait avec ladite province sous l'autorité de la Loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces.

Loi concernant le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements.

Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi ayant pour objet de conférer certains pouvoirs transitoires au gouverneur en conseil dans les circonstances critiques nationales résultant de la guerre.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi portant exécution des accords en vue d'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Loi établissant des allocations de réadaptation pour les anciens combattants.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la démobilisation.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

La sanction royale de ces bill est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur générale sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi il plaît à Son Honneur le député du Gouverneur général de clore la première session de la vingtième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Plus de trois mois se sont écoulés depuis que la reddition sans condition du Japon a mis fin à huit ans de guerre continue en Asie et à six ans de guerre mondiale. Mais la paix dans le monde est encore à venir. Nous traversons présentement l'ère des difficultés inévitables et des bouleversements inhérents à la période de transition de la guerre à la paix. Toutes les nations devraient avoir pour premier objectif l'établissement d'une paix durable.

Pour assurer la paix mondiale, il est essentiel d'alléger la souffrance humaine causée par la guerre et de restaurer les nations qui ont subi des dommages matériels par suite de la guerre. A cette fin, les nouveaux crédits que vous avez affectés à l'assistance et à la réhabilitation internationales auront une importance de premier rang.

La détermination du Canada de faire toute sa part pour maintenir la paix et la sécurité internationales s'est traduite par l'approbation unanime que les deux Chambres du Parlement ont accordée à la Charte des Nations Unies. Une délégation, qui comprend des membres des deux Chambres, assiste présentement, à Londres, aux réunions de la Commission préparatoire de l'Organisation des Nations Unies.

En octobre, après une brève conférence à Washington avec le président des Etats-Unis, mon Premier Ministre s'est rendu au Royaume-Uni, afin de conférer avec les membres du gouvernement britannique et de consulter les représentants du Canada en Europe. Peu de temps après, le Premier Ministre a participé, à Washington, en compagnie du premier ministre du Royaume-Uni, à des entretiens avec le président Truman, sur la question de l'énergie atomique. De leurs discussions a résulté une déclaration concertée. On a ainsi pris l'initiative d'un effort international en vue d'empêcher l'emploi de l'énergie atomique à des fins de destruction et de trouver les moyens de l'utiliser pour le bien de l'humanité. L'approbation que vous avez accordée à la déclaration aidera au succès de cette initiative.

La visite à Ottawa du premier ministre de la Grande-Bretagne et son discours aux membres des deux Chambres du Parlement ont été vivement appréciés. Cette visite a fourni au Canada l'occasion d'exprimer l'admiration que lui inspirent le courage et la détermination de la population britannique en face des difficultés et des privations de la présente période d'après-guerre.

On a multiplié les efforts pour hâter la restauration de l'économie mondiale et l'expansion du commerce extérieur. La réalisation de ces objectifs sera grandement facilitée par les crédits d'exportation considérablement accrus que vous avez ouverts aux pays alliés et par votre approbation de la participation du Canada au Fonds monétaire international et à la Banque pour la reconstruction et le développement. On a entamé des pourparlers en vue d'accorder des crédits semblables au Royaume-Uni. Vous avez été saisi des importantes propositions du gouvernement des Etats-Unis en vue de confier à